

Initiatives ministérielles

pour les jeunes. Alors, nous nous trouvons dans une situation où les jeunes ont des frais de scolarité plus élevés, ils doivent trouver de l'argent pour les payer et ils vont maintenant devoir verser des intérêts pendant plus longtemps sur ces frais majorés. On les attaque sur deux fronts.

Puis, naturellement, il y a toujours la possibilité, en particulier en cette période de crise économique, que, quand ils finiront leurs études, la carrière sur laquelle ils comptaient n'existera peut-être même plus. J'espère que la récession est presque terminée. Nous commençons à voir des signes encourageants—pas assez—mais au moins quelques-uns.

J'espère que le moment viendra très prochainement où nos jeunes pourront espérer à nouveau quitter l'école avec leur diplôme et être raisonnablement sûrs de trouver un emploi intéressant. C'est ce que nous voulons pour eux, mais maintenant nous ne leur facilitons pas la tâche avec des projets de loi comme le projet de loi C-76 ni naturellement avec le projet de loi C-105. Dans le cas où ils trouvent du travail, ce n'est peut-être pas dans le domaine qu'ils cherchent, mais c'est plutôt une solution de fortune.

Puis ils doivent avoir recours à l'assurance-chômage et s'ils ne réunissent pas les nouveaux critères stricts dont le ministre de l'Emploi nous a parlé ces derniers jours, alors ces jeunes se retrouveront avec une pile de factures qu'ils auront accumulées pendant qu'ils faisaient leurs études, ils se retrouveront sans emploi sans avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce sera une situation très décourageante pour eux.

Il est encore très vrai que plus une personne a de l'instruction, plus grandes sont ses chances de trouver un emploi, mais les exceptions confirment la règle. C'est la même chose partout. Si un seul jeune titulaire d'une maîtrise ne peut pas trouver de travail, la nouvelle naturellement se répand comme une traînée de poudre. Tout le monde connaît cette situation et cette mauvaise nouvelle qui circule décourage davantage de jeunes de poursuivre leurs études, et c'est bien triste.

Pour aggraver la situation, nous allons ajouter six mois d'intérêt supplémentaires. Cela va coûter 35 millions de dollars par an aux étudiants canadiens. C'est le chiffre fourni par les fonctionnaires du ministère des Finances qui ont témoigné devant le comité. Il ne s'agit pas de quelques dollars, qu'on se détrompe! Si les députés d'en

face ne comprennent pas ce que signifie pour des jeunes qui entrent sur le marché du travail d'avoir une facture supplémentaire sur les épaules, une facture supplémentaire de 35 millions de dollars, c'est vraiment triste.

Il est déplorable que nous devions même discuter d'une telle proposition. Mes collègues, le député de Saint-Boniface et le député d'Ottawa-Centre, qui a travaillé très activement et sans relâche, ajouterai-je, pour le mieux-être des jeunes, et moi-même, nous voulons tous espérer pouvoir convaincre le gouvernement de retirer ce projet de loi.

Le mieux que nous puissions faire en ce moment, c'est de demander au gouvernement de supprimer au moins cette partie du projet de loi. En 1990, l'ancien ministre a promis une réforme complète du programme de prêts aux étudiants. Quelle réforme!

[Français]

Des modifications comme celles qui nous sont présentées aujourd'hui, on pourrait aisément s'en passer, car la dernière chose que les jeunes gens ont besoin, c'est de voir ce genre de facture leur peser sur les épaules le jour où ils sortent de nos institutions postsecondaires pour se trouver de l'emploi.

[Traduction]

Soyons tous sûrs d'une chose. Qui va payer pour cela? Ce ne sont pas mes enfants qui sont à l'université, ni probablement ceux des parents issus de la classe moyenne ou de la classe moyenne supérieure. Cette situation va toucher de façon disproportionnée les étudiants d'origine plus modeste qui tentent d'améliorer leur situation et qui doivent emprunter parce que leurs familles n'ont pas les moyens.

Tout cela pour dire que j'espère que le gouvernement retirera ce projet de loi. S'il ne le fait pas, qu'il retire au moins les articles offensants en question.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole, aujourd'hui, pour appuyer les amendements proposés par mes collègues du Parti libéral. Ce sont des amendements qui visent à supprimer certains articles du projet de loi C-76.

• (1030)

J'appuie ces amendements pour plusieurs raisons dont l'une est le travail que mon collègue, le député de Windsor—Sainte-Claire, a fait en matière d'enseignement postsecondaire.